Décision n° 2014-1311
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 novembre 2014
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 4 novembre 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 4 novembre 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-1311
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 4 novembre 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198601349	SARL AMBULANCE DUVERGER	80 AMIENS	2 VHF
198701820	CENTRE HOSPITALIER INTERCOM	34 SETE	1 UHF
198909824	VINCI PARK SERVICES	75 PARIS	2 UHF
199005275	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199005276	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199005742	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199005750	SAS DES TOURS DU PONT DE SEVRES	92 BOULOGNE BILLANCOURT	2 UHF
199009922	COMMUNE DE STE MARIE	97 STE MARIE	4 VHF
199108097	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199111613	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	2 UHF
199202676	MEDDE	31 TOULOUSE	1 UHF
199206147	ASSOCIATION ALLO ARTISANS	47 AGEN	2 UHF
199212531	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199212603	COMITE REGIONAL DU SPORT	62 CALAIS	2 VHF
199212603	COMITE REGIONAL DU SPORT	62 CALAIS	4 VHF
199401088	LIMAGRAIN CEREALES INGREDIENTS	62 ARQUES	1 UHF
199401144	CIMENTS CALCIA	17 BUSSAC FORET	1 UHF
199500780	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199503351	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199503354	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199507384	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	1 UHF
199600700	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 POISSY	1 UHF
199602547	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	1 UHF
199602601	SAREL APPAREILLAGE ELECTRIQUE	67 SARRE UNION	2 UHF
199604389	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	14 UHF
199604394	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	19 UHF
199702295	MSI SECURITE	95 PONTOISE	1 UHF
199703379	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 COUPVRAY	2 UHF
199802332	MORY DUCROS	94 LIMEIL BREVANNES	1 UHF
200000756	CARMEUSE FRANCE	55 VOID VACON	1 UHF
200101510	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	2 UHF
200200266	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	1 UHF
200300940	SAINT-GOBAIN SEKURIT FRANCE	60 THOUROTTE	2 UHF
200400403	GOMBERT NICOLAS	73 AIME	1 VHF
200501008	AMBULANCES BAIE DES ANGES	06 NICE	2 VHF
200600588	SCA CHATEAU FONCHEREAU	33 MONTUSSAN	2 VHF
200700749	DUONG CHEA PUTHEARY AUDE	93 TREMBLAY EN FRANCE	2 UHF
200900185	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 COUPVRAY	2 UHF
200900190	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 COUPVRAY	2 UHF
200900364	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 CHESSY	2 UHF
200900606	EURO DISNEY ASSOCIES SCA	77 BAILLY ROMAINVILLIERS	2 UHF
200901276	EIFFAGE CONSTRUCTION PAYS LOIRE	44 NORT SUR ERDRE	1 UHF
201001140	ALPHA RADIOTELEPHONE SERVICE	93 VILLEPINTE	3 UHF
201001236	FIDUCIAL PRIVATE SECURITY	31 TOULOUSE	1 UHF
201101687	CPP EUROPE	36 MONTIERCHAUME	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201300769	EIFFAGE CONSTRUC IDF RESIDENT	92 ANTONY	3 UHF
201301243	OMNIPARC	08 CHARLEVILLE MEZIERES	2 UHF
201302306	SOPREMEN	91 ATHIS MONS	1 UHF
201302569	LAJEDO BATIMENT	94 GENTILLY	1 UHF